

CONDITIONS TARIFAIRES BFORBANK

Applicables au 02 janvier 2019

Retrouvez l'ensemble de nos tarifs sur
www.bforbank.com

**B
O
F**
BANK

SOMMAIRE

1	EXTRAIT STANDARD DES TARIFS	6	IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS
2	OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DU COMPTE		<ul style="list-style-type: none"> ■ Commission d'intervention ■ Opérations particulières ■ Incidents de paiement
	<ul style="list-style-type: none"> ■ Ouverture, transformation, clôture ■ Relevés ■ Tenue de compte 	7	DÉCOUVERTS ET CRÉDITS
3	BANQUE À DISTANCE		<ul style="list-style-type: none"> ■ Autorisation de découvert ■ Crédits immobiliers
4	VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT	8	EPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS
	<ul style="list-style-type: none"> ■ Cartes bancaires ■ Virements ■ Prélèvements SEPA / TIP ■ Chèques 		<ul style="list-style-type: none"> ■ Epargne ■ Placements financiers
5	OFFRES GROUPÉES DE SERVICES	9	ASSURANCES ET PRÉVOYANCE
	<ul style="list-style-type: none"> ■ Offre clientèle fragile 		<ul style="list-style-type: none"> ■ Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement et effets personnels ■ Cotisation à une offre d'assurance pour les achats en ligne
		10	RÉSOLURE UN LITIGE

1 EXTRAIT STANDARD DES TARIFS	
Abonnement à des services de banque à distance internet hors coût du fournisseur d'accès internet	Gratuit
Abonnement à un produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS	Gratuit
Frais de tenue de compte	Gratuit
Cotisation carte de paiement internationale à débit immédiat Visa Classic	Gratuit*
Cotisation carte de paiement internationale à débit immédiat Visa Premier	Gratuit**
Cotisation carte de paiement internationale à débit différé Visa Premier	Gratuit**
Cotisation carte de paiement à autorisation systématique	Non distribuée
Frais par retrait d'espèces à un DAB d'une autre banque	Gratuit
Cas d'un retrait en euro dans la zone euro avec une carte de paiement internationale	
Frais par virement occasionnel (cas d'un virement SEPA) :	
■ Par internet	Gratuit
■ Par le Service Client	3 €
Paiement d'un prélèvement SEPA	Gratuit
■ Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA	Gratuit
■ Frais par paiement d'un prélèvement SEPA	Gratuit
Commission d'intervention	Gratuit
B Security – Compte individuel : Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement et des effets personnels	2 € /mois soit pour information 24 € par an

* Sous réserve d'effectuer 3 opérations de paiement par trimestre. A défaut, 6 euros / trimestre.

** Sous réserve d'effectuer 3 opérations de paiement par trimestre. A défaut, 9 euros / trimestre.

Les dénominations des produits et services de l'Extrait standard des tarifs sont définies dans le "Glossaire des produits et services bancaires" en annexe des présentes.

2 OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DU COMPTE**Ouverture, transformation, clôture**

Ouverture de compte	Gratuit
Service de mobilité bancaire	Gratuit
B Switch : service d'assistance au changement de domiciliation bancaire	Gratuit
Clôture de compte	Gratuit
Frais de traitement d'un dossier de succession	1% du montant des avoirs au jour du décès Minimum 150 €, maximum 1 500 €

Relevés

Les relevés de compte sont proposés au format électronique et disponibles en ligne dans votre Espace Client

Relevé de compte mensuel en ligne	Gratuit
Récapitulatif annuel des frais du compte	Gratuit
Envoi du relevé de compte par courrier	2 €/relevé

Tenue de compte

Frais de tenue de compte	Gratuit
Edition d'un RIB depuis l'Espace Client	Gratuit
Changement d'adresse ou modification d'intitulé	Gratuit
Procuration (mise en place, modification, suppression)	Gratuit

Demandes spécifiques

Frais de recherche de documents et fourniture de duplicata :	
- Documents mis à disposition dans l'Espace Client	Gratuit
- Demande de documents au Service Client	Sur devis
Délivrance d'attestations diverses	12 €/attestation

Les Frais pris sur un compte bancaire inactif, au sens de l'article L.312-19 du Code monétaire et financier, sont plafonnés à 30 €/an à concurrence du solde disponible sur le compte.

3 BANQUE À DISTANCE**Espace Client BforBank accessible 7j/7 et 24h/24 depuis le site ou l'application mobile**

Accès à l'Espace Client depuis le web ou l'application mobile	Gratuit
Réédition du code secret d'accès à l'Espace Client :	
- Demande en ligne depuis l'Espace Client	Gratuit
- Demande au Service Client	3 €

Suivi de votre budget et de vos opérations

Accès au pilotage budgétaire	Gratuit
Alertes sms/emails personnalisables	Gratuit

Service Client BforBank

Accès au Service Client par mail	Gratuit
Accès au Service Client par téléphone	3911 Service gratuit + prix appel

4

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

Cartes bancaires

Au quotidien

	Visa Classic débit immédiat	Visa Premier débit immédiat ou différé	Visa Infinite débit immédiat ou différé
Cotisation carte	Gratuit dès 3 opérations de paiement/trimestre	Gratuit dès 3 opérations de paiement/trimestre	200 €/an
Frais pour non respect des conditions d'utilisation de la carte	6 €/trimestre	9 €/trimestre	X

Renouvellement automatique de la carte à échéance	Gratuit
Mise en opposition de la carte pour perte ou vol	Gratuit
Retraits d'espèces au distributeur automatique de billets en zone €	Gratuit
Paiements par carte en zone €	Gratuit
Modification permanente des plafonds	
- Demande en ligne depuis l'Espace Client	Gratuit
- Demande au Service Client	3 €/modification
Modification temporaire (sur 30 jours) des plafonds	
- Demande en ligne depuis l'Espace Client	Gratuit
- Demande au Service Client	3 €/modification

A l'international

Retraits d'espèces au distributeur automatique de billets hors zone €	1.95 % de commission sur le montant du retrait
Paiements par carte hors zone €	1.95 % de commission sur le montant du paiement

Demandes et opérations occasionnelles

Rédition du code confidentiel de la carte	
- Réception par SMS	Gratuit
- Réception par courrier	3 €/demande
Demande de retrait exceptionnel (somme à retirer sous 48 hrs)	5 €
Renouvellement anticipé de la carte bancaire Visa Classic (hors cartes défectueuses)	10 €
Renouvellement anticipé de la carte bancaire Visa Premier (hors cartes défectueuses)	15 €
Cotisation seconde carte Visa Classic	25 €/an (gratuit si la première carte est une Visa Infinite)
Cotisation seconde carte Visa Premier	50 €/an (gratuit si la première carte est une Visa Infinite)
Cotisation seconde carte Visa Infinite	200 €/an
Dépannage cash ou carte de remplacement en cas de perte ou de vol à l'étranger	70 €
Contestation d'un achat réalisé avec une carte bancaire	
- Si fondé	Gratuit
- Si non fondé	40 €

Virements

Emission d'un virement SEPA (permanent ou occasionnel)

Libellé en euros	Demande en ligne depuis l'Espace Client	Demande au Service Client
En France et dans l'ensemble de la zone SEPA	Gratuit	3 €/ordre de virement

Font partie de la zone SEPA les pays suivants :

- Pays Union Européenne, zone euro : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie et Slovénie.
- Pays Union Européenne, zone non euro : Bulgarie, Croatie, Danemark, Hongrie, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni et Suède.
- Pays hors Union Européenne : Islande, Liechtenstein, Monaco, Norvège, Saint-Marin et Suisse.

Les virements SEPA COM Pacifique sont réalisés selon les conditions tarifaires applicables aux virements SEPA.

Emission d'un virement non SEPA

	Demande en ligne depuis l'Espace Client	Demande au Service Client
En France, en urgence en € (valeur jour)	Non réalisable en ligne	15 €
Emission d'un virement hors zone SEPA et/ou en devises	Non réalisable en ligne	25 €

Commission de change sur l'émission d'un virement 0,6030 % du montant du virement - min. 17 €

Frais de correspondants : les virements internationaux (non SEPA) peuvent être réalisés avec l'option de frais SHARE (1), OUR (2) ou BEN (3).

(1) Seuls les frais de BforBank sont à la charge du donneur d'ordre. **L'option de frais SHARE est obligatoire pour tout virement vers un pays de l'Espace Economique Européen (EEE), peu importe la devise.** Font partie de l'Espace Economique Européen (EEE) : les pays de l'Union européenne ainsi que l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège.

(2) Tous les frais, y compris ceux des banques étrangères, sont à la charge du donneur d'ordre.

(3) Les frais facturés par BforBank sont à la charge du bénéficiaire.

Réception d'un virement

Réception d'un virement SEPA	Gratuit
Réception d'un virement hors SEPA	10 €
Réception d'un virement en devise	10 €
Commission de change sur la réception d'un virement en devise	0,6030% du montant du virement - min. 17 €

Nouveau bénéficiaire et mise en place d'un virement

Création d'un nouveau bénéficiaire	Gratuit
Mise en place, modification ou suppression d'un virement permanent ou occasionnel	Gratuit

Prélèvements SEPA

Mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA	Gratuit
Paiement d'un prélèvement SEPA	Gratuit
Opposition sur prélèvement non débité	Gratuit
Contestation de prélèvement autorisé et débité	Gratuit

Chèques

Paiement d'un chèque	Gratuit
Frais d'émission d'un chèque de banque	Gratuit
Frais d'envoi d'un chèque de banque :	
- Courrier simple	Gratuit
- Courrier recommandé	5 €
Frais d'envoi d'un chéquier :	
- Par courrier simple - demande en ligne depuis l'Espace Client	Gratuit
- Par courrier simple - demande au Service Client	3 €
Frais d'envoi d'un chéquier :	
- En recommandé - demande en ligne depuis l'Espace Client	Gratuit
- En recommandé - demande au Service Client	3 €
Destruction de chéquier (pli avisé non réclamé/NPAI)	10 €
Frais d'opposition sur chèque(s)	Gratuit
Frais d'opposition sur chèquiers par l'émetteur	Gratuit
Copie de chèque émis	15 €

5

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

Offre clientèle fragile

L'article R 312-4-3 du Code Monétaire et Financier définit la clientèle dite «fragile» ; la Banque propose, à son initiative ou celle de ses clients, l'Offre Clientèle Fragile aux clients répondant à cette définition. Cette offre est disponible sur notre site internet.

Cotisation à l'offre clientèle fragile Gratuit

Cette offre comprend les services bancaires suivants :

La tenue, la fermeture et le cas échéant l'ouverture du compte de dépôt
 Une carte de paiement à débit Immédiat Visa Classic
 Quatre virements mensuels SEPA, dont au moins un virement permanent, ainsi que des prélèvements SEPA en nombre illimité
 L'émission de 2 chèques de banque par mois
 Un moyen de consultation du compte à distance ainsi que la possibilité d'effectuer à distance des opérations de gestion vers un autre compte du titulaire au sein du même établissement
 Un système d'alertes sur le niveau du solde du compte
 La fourniture de relevés d'identités bancaires
 Un changement d'adresse une fois par an

Plafonnement global pour les frais suivants : lettre d'information pour compte débiteur non autorisé, déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire, non-exécution d'un virement pour défaut de provision, rejet de prélèvement pour défaut de provision, lettre d'information préalable pour chèque sans provision, forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision, capture de carte pour usage abusif, commission d'intervention 20 €/mois et 200 €/an

Les produits ou services souscrits en dehors de l'Offre Clientèle Fragile sont soumis aux Conditions Tarifaires BforBank.

6

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

Commission d'intervention

Commission d'intervention Gratuit

Opérations particulières

Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé	Gratuit
Frais par saisie administrative à tiers détenteur	10 % du montant de la saisie plafonné à 100 €
Frais par saisie attribution	130 €
Frais par mesure conservatoire	130 €
Frais de capture de la carte pour usage abusif	30 €
Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire	30 €

Incidents de paiement

Frais de non-exécution d'un virement pour défaut de provision	20 €
Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision	Montant de l'ordre de paiement rejeté dans la limite de 20 €
Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision	15 €
Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision :	
- Si le montant du chèque est inférieur à 50 €	30 €
- Si le montant du chèque est supérieur à 50 €	50 €
Frais pour remise de chèque impayé	20 €

7

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

Autorisation de découvert

Taux d'intérêts débiteurs annuel sur autorisation de découvert du compte bancaire	7 %
A titre d'exemple, pour une utilisation de l'autorisation de découvert de 1 000 € sur 20 jours, le taux annuel débiteur est de 7 % et le TAEG est de 7,25%.	
Taux d'intérêts annuel en découvert non autorisé et en dépassement de l'autorisation de découvert du compte bancaire	16 %
Modification de l'autorisation du découvert du compte bancaire :	
- Demande en ligne depuis l'Espace Client	Gratuit
- Demande au Service Client	3 €/modification
Taux d'intérêts annuel sur compte-titres	7%
	prélevé mensuellement si le montant atteint au moins 5 €

Crédits Immobiliers

Octroi du crédit

Demande de financement et réponse immédiate en ligne	Gratuit
Taux, assurance emprunteur(s) et garantie	Nous consulter
Frais de dossier	Gratuit
Frais d'étude en cas d'annulation du dossier de crédit	Gratuit

Gestion du crédit

Services

Documents disponibles en ligne dans l'Espace Client (tableau d'amortissement, etc.)	Gratuit
Editions papier de documents (attestations, réédition de documents disponibles en ligne, etc.)	20 €
Frais de recherche sur dossier de prêt archivé	20 €

Remboursement anticipé

Demande de décompte	Gratuit
Indemnité de remboursement anticipé	Gratuit
	En cas de rachat par un autre établissement : indemnité égale à un semestre d'intérêts du capital remboursé, plafonnée à 3% du capital restant dû.

Modification des modalités de paiement

Changement de date de prélèvement des échéances	Gratuit
Modulation des échéances	Gratuit
Changement du compte de prélèvement des échéances	Gratuit

Modification du contrat de crédit immobilier

Frais pour traitement spécifique donnant lieu à l'édition d'un avenant	900 €
--	-------

Impayés

Indemnités de retard sur impayé	Majoration de 3 points du taux d'intérêt sur les échéances impayées. Gratuit pour la 1 ^{ère} échéance impayée si régularisée dans les 10 jours.
Frais d'apurement et de recouvrement judiciaire	7% du capital restant dû ainsi que des intérêts échus non versés

8

EPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

Epargne

Conditions des livrets

Livret d'épargne BforBank, Livret A, Livret de Développement Durable et Solidaire

Taux d'intérêt standard annuel brut	Disponible sur bforbank.com
Taux promotionnel(s) éventuel(s)	Disponible(s) sur bforbank.com
Ouverture de compte	Gratuit
Frais de tenue de compte	Gratuit
Clôture de compte	Gratuit
Gestion du compte (versements, retraits, etc.)	Gratuit
Relevé de compte annuel	Gratuit
Encours minimum	10 €

Placements Financiers

Bourse

Informations et outils à disposition du client Gratuit

- Cours en temps réel et en streaming
- Flux d'informations financières en temps réel
- Analyses fondamentale, technique, graphique
- Consensus d'analystes
- Outils de sélection de valeurs
- Ordres tactiques
- Comparateur de fonds

Ligne directe Bourse avec des conseillers spécialisés disponibles 6j/7 - 8h/21h du lundi au vendredi - 9h/18h le samedi

09 74 75 12 12 Service gratuit + prix appel

Droits de garde	Gratuit
Abonnement	Gratuit
Frais de tenue de compte	Gratuit
Ouverture de compte-titres, PEA ou PEA-PME	Gratuit

Frais de courtage

Ordre exécuté sur EURONEXT (Paris, Bruxelles et Amsterdam) PAR INTERNET (frais de marché inclus)

Actions, Obligations, Trackers

- Ordre de 0 à 1 000 € 2,5 €
- Ordre de 1 000 € à 3 000 € 5 €
- Ordre de plus de 3 000 € 0,13 % min 10 €

Warrants, Bons et Droits 4 € + 0,05 % sur la part de l'ordre supérieure à 7 700 €Ordre exécuté sur les MARCHÉS ÉTRANGERS PAR INTERNET18 € + 0,23 % sur la part de l'ordre supérieure à 7 700 €
+ Frais de correspondants selon le pays

Frais de correspondants sur actions (autre instrument financier nous consulter) :

AFRIQUE DU SUD	0,12 % minimum 270 ZAR + frais d'enregistrement à l'achat de 0,25 %	IRLANDE	0,09 % - minimum 20 € + 1,25 € de frais d'enregistrement si brut >12,500 € + droit de timbre à l'achat de 1,00 %
ALLEMAGNE	0,07 % minimum 8 €	ITALIE	0,07 % minimum 15 € + TTI (Taxe sur Transactions Financières) à l'achat de 0,10%
AUSTRALIE	0,09 % - minimum 130 AUD	JAPON	0,10 % - minimum 5 000 JPY + forfait règlement-livraison de 1575 JPY
AUTRICHE	0,10 % - minimum 15 € (+ 0,04 % de frais d'enregistrement)	LUXEMBOURG	0,10 % - minimum 15 € + forfait règlement-livraison de 25€
CANADA	0,09 % - minimum 8 CAD	NORVÈGE	0,10 % - minimum 100 NOK
DANEMARK	0,09 % minimum 80 DKK	PORTUGAL	0,10 % - minimum 15 €
ESPAGNE	0,07 % minimum 10 €	SINGAPOUR	0,15 % - minimum 100 SGD + frais d'enregistrement de 0,05% (avec max 200 SGD ou 110 USD) + forfait règlement-livraison de 155 SGD
ETATS-UNIS	0,07 % - minimum 7 \$	SUÈDE	0,09 % minimum 100 SEK
FINLANDE	0,09 % - minimum 11 €	SUISSE	0,07 % minimum 21 CHF
GRANDE-BRETAGNE	0,065 % minimum 9 £ + 1£ de frais d'enregistrement si brut > 10 000 £ + droit de timbre à l'achat de 0,5%		
GRÈCE	0,20% minimum 30€ (0€ si brut < 30€)		
HONG-KONG	0,10 % - minimum 500 HKD + 0,112 % de frais d'enregistrement + forfait règlement-livraison de 780 HKD		

Ordre exécuté PASSÉ PAR TÉLÉPHONE (ou par un autre moyen que sur le site internet de BforBank)

- Marché français 0,60 % min 29 €
- Marchés étrangers 0,30 % min 20 € + frais de correspondants selon le pays

8

EPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

Bourse - suite**Taxe sur les transactions financières**

Pour les opérations d'achat de titres faisant l'objet d'une taxe sur les transactions financières, le montant de la taxe est prélevé le jour de l'opération, sur le compte du client ayant acquis les titres et fait l'objet d'un avis spécifique.

Service de règlement différé

Pour les ordres stipulés SRD, perception en plus du courtage,
d'une Commission de Règlement Différé (CRD) 0,024 % /jour

La CRD est appliquée à la somme des positions quotidiennes débitrices en titres ou en espèces, valeur par valeur. Le total de la CRD ainsi calculée sera prélevé le dernier jour du mois ouvré avec un minimum de 6 €.

Opérations de report 0,18 % min 15,50 €
Le montant des opérations est calculé indépendamment de la CRD, sur la base des cours de compensation.

OPC

Droits d'entrée sur un univers de 2 000 fonds 0 €

Hors univers de 2 000 fonds :

- 1% sur les fonds à droits d'entrée préférentiels
- ou Droits d'entrée et de sortie mentionnés dans le prospectus AMF + 18 € de commission

Information

Relevé de compte mensuel en ligne Gratuit
2 € si option courrier demandée

Relevé de portefeuille trimestriel en ligne Gratuit
2 € si option courrier demandée

Avis d'opéré en ligne Gratuit
2 € si option courrier demandée

Frais de recherche de documents et fourniture de duplicata :
- Documents accessibles dans l'Espace Client Gratuit
- Demande au Service Client Sur devis

Délivrance d'attestations diverses 12 €/attestation

Autres Opérations

Clôture de compte-titres, PEA ou PEA-PME 100 €

Transfert de compte-titres, PEA ou PEA-PME vers un autre établissement 100 € + 24 € /ligne

Transfert de titres vers un autre établissement 24 € /ligne

Inscription et cession de titres non cotés 0,10 % (min 200 €, max 500 €)

Commission de change sur titres, OPC (négociations, OST) 0,35 %

Retrait physique de l'or 18 € /lingot, 5 € /pièce

Nantissement 100 €

Frais de traitement d'un dossier de succession 1% du montant des avoirs au jour du décès
Minimum 150€, maximum 1 500€

Les prestations non mentionnées dans cette plaquette pourront donner lieu à une facturation dont le montant vous sera communiqué préalablement.

8

EPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

Placements Financiers

Assurance-vie

Frais à l'entrée et sur versements

Frais à l'entrée	0 €
Frais sur les versements	0 €

Frais de gestion du contrat

Frais de gestion sur le Fonds Euro Dolce Vie (par an)	0,60 %
Frais de gestion sur le Fonds Euro Allocation Long Terme 2 (par an)	0,70 %
Frais de gestion sur les supports en unités de compte (par an)	0,85 %

L'assiette et les modalités de prélèvement sont précisées à l'article 6 des conditions générales Assurance-vie.

Frais de gestion du mandat

Frais de gestion du mandat appliqué sur les supports en unités de compte (par an) présents dans le mandat de gestion	0,10 %
--	--------

Frais d'arbitrage

Arbitrage libre	0 €
Arbitrages liés aux options de gestion financière	0 €

Frais de sortie

Pénalités de rachat (hors supports spécifiques)	0 €
Pénalités de sortie anticipée sur le fonds Euro Allocation Long Terme2 ou les SCPI du montant racheté ou arbitré pendant les trois premières années suivant l'investissement sur le support, au delà des trois premières années	3 % 0 €

Autres frais

Cotisation de la garantie complémentaire optionnelle en cas de décès
En souscrivant à cette garantie, vous assurez la transmission d'un capital décès au moins égal à tous les versements effectués sur le contrat. Voir conditions à l'article 15 des Conditions Générales Assurance-vie.

Frais sur arrérages de rente (mensuelle, trimestrielle, semestrielle ou annuelle)	3 % de chaque échéance de rente
---	------------------------------------

Frais de souscription propres aux unités de compte

Les unités de compte SCPI et OPCV supportent des frais lors de leur souscription qui leurs sont propres. Ceux-ci sont indiqués dans les documents précisant les principales caractéristiques des supports concernés.

Garanties

Nantissement	100 €
--------------	-------

Les dispositions complètes du contrat figurent dans les Conditions Générales du contrat BforBank Vie.

9

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE

Assurance

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement et effets personnels

B Security :	- Compte individuel	2 €/mois
	- Compte joint	4 €/mois

Si vous souscrivez à nouveau à B Security pour un second compte, nous vous offrons la cotisation sur votre compte individuel.

Si vous avez 2 comptes joints avec B Security, nous vous offrons la cotisation du second compte joint.

Cotisation à une offre d'assurance pour les achats en ligne

B E-Shopping :	- Compte individuel	1 €/mois
	- Compte joint	2 €/mois

Si vous souscrivez à nouveau à B E-Shopping pour un second compte, nous vous offrons la cotisation sur votre compte individuel.

Si vous avez 2 comptes joints avec B E-Shopping, nous vous offrons la cotisation du second compte joint.

10

RÉSOLURE UN LITIGE

BforBank met tout en œuvre pour répondre à vos exigences et vous apporter la meilleure qualité de service possible.

Pour toute question, remarque ou suggestion, n'hésitez pas à contacter l'un de vos conseillers BforBank au **09 74 75 12 12** Service gratuit + prix appel.

En cas de différend non résolu avec le Service Client, vous pouvez formaliser une réclamation en nous adressant un courrier ou un mail via le formulaire disponible sur le site rubrique «Réclamations» : BforBank, Service Réclamations - siège social : Tour Europlaza - 20, avenue André Prothin, La Défense 4 92927 Paris La Défense Cedex

Si vous n'êtes pas satisfait de la réponse apportée à votre réclamation, vous avez la possibilité de saisir le Médiateur en remplissant le formulaire disponible sur www.lemediateur.fbf.fr

Tarifs nets de TVA - Au 02 janvier 2019 9

ANNEXE**Glossaire des produits et services bancaires****1. ABONNEMENT À DES SERVICES DE BANQUE À DISTANCE**

(INTERNET, TÉLÉPHONE FIXE, SMS, ETC.)

Ensemble de services rendus par la banque disposant ou non d'agence ou de lieu d'accueil de la clientèle et utilisant les nouvelles technologies (internet, téléphone...) pour réaliser à distance – tout ou partie – des opérations sur le compte bancaire.

2. ABONNEMENT À DES PRODUITS OFFRANT DES ALERTES SUR LA SITUATION DU COMPTE PAR SMS

Le compte est débité des frais perçus au titre de l'abonnement au service des alertes ainsi que le cas échéant des frais perçus lors de chaque envoi de SMS.

3. TENUE DE COMPTE

L'établissement tient le compte du client.

4. FOURNITURE D'UNE CARTE DE DÉBIT

(CARTE DE PAIEMENT INTERNATIONALE À DÉBIT IMMÉDIAT)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, au jour le jour.

5. FOURNITURE D'UNE CARTE DE DÉBIT

(CARTE DE PAIEMENT INTERNATIONALE À DÉBIT DIFFÉRÉ)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, à une date convenue. Elle permet également d'effectuer des retraits qui sont débités au jour le jour sur le compte.

6. FOURNITURE D'UNE CARTE DE DÉBIT

(CARTE DE PAIEMENT À AUTORISATION SYSTÉMATIQUE)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte.

7. RETRAIT D'ESPÈCES

(CAS DE RETRAIT EN EURO DANS LA ZONE EURO À UN DISTRIBUTEUR AUTOMATIQUE D'UN AUTRE ÉTABLISSEMENT AVEC UNE CARTE DE PAIEMENT INTERNATIONALE)

Le client retire des espèces à partir de son compte, en euro avec une carte de paiement internationale depuis le distributeur automatique d'un autre établissement.

8. COTISATION À UNE OFFRE D'ASSURANCE PERTE OU VOL DE MOYENS DE PAIEMENT

Le compte est débité des frais perçus par l'établissement au titre de la cotisation à l'offre d'assurance. 4 Avis du 20 mars 2018

9. VIREMENT

(CAS D'UN VIREMENT SEPA OCCASIONNEL)

L'établissement qui tient le compte vire, sur instruction du client, une somme d'argent du compte du client vers un autre compte, à titre occasionnel.

10. PRÉLÈVEMENT

(FRAIS PAR PAIEMENT D'UN PRÉLÈVEMENT SEPA)

Le client autorise un tiers (le bénéficiaire) à donner instruction à l'établissement qui tient le compte de ce client de virer une somme d'argent du compte du client vers celui du bénéficiaire. Cet établissement vire ensuite le montant considéré au bénéficiaire à la date ou aux dates convenues entre le client et le bénéficiaire. Le montant concerné peut varier. Le compte est débité des frais perçus par l'établissement pour le paiement d'un prélèvement SEPA présenté par le bénéficiaire.

11. PRÉLÈVEMENT

(FRAIS DE MISE EN PLACE D'UN MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA)

Le client autorise un tiers (le bénéficiaire) à donner instruction à l'établissement qui tient le compte de ce client de virer une somme d'argent du compte du client vers celui du bénéficiaire. Cet établissement vire ensuite le montant considéré au bénéficiaire à la date ou aux dates convenues entre le client et le bénéficiaire. Le montant concerné peut varier. Le compte est débité des frais perçus par l'établissement pour la mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA.

12. COMMISSION D'INTERVENTION

Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).